



Fusion de ma carrière avec celle de quelqu'un d'autre

Par **marie DE SA**, le **06/11/2016** à **08:52**

Bonjour,

J'ai commencé à travailler en tant qu'apprentie en pharmacie dans le secteur privé en 1978, à l'âge de 18 ans.

puis, je suis restée en pharmacie en tant qu'aide préparatrice jusqu'en 1986.

ensuite, j'ai connu le chômage et divers emplois avant de rentrer dans le public à l'âge de 31 ans en 1991.

A ce moment-là j'ai reçu un courrier de la CPAM m'informant que l'INSEE avait changé mon numéro de sécurité sociale sans m'indiquer la raison.

Actuellement, en tant qu'agent dit "actif" (aide soignante), je peux partir à la retraite à 57 ans.

L'an dernier, j'ai eu un rendez vous avec la responsable des carrières dans l'hôpital où je travaille afin de connaître la marche à suivre pour pouvoir partir au 1 avril 2017 ainsi que m'informer du montant que je toucherai.

Elle n'avait aucune trace de ma carrière dans le secteur privé de 1978 à 1991.

Elle avait donc calculé ma retraite avec une forte décote.

J'ai pris de suite rendez vous à la CARSAT, s'en suivit un deuxième rendez-vous. L'agent de la CARSAT m'informa que ma carrière privée avait été fusionnée avec celle de quelqu'un d'autre.

Lors de ces deux entretiens j'ai fourni tous les papiers qui m'ont été demandés: tous mes bulletins de salaire, mes feuilles d'indemnité congé maternité, mes attestations de droit à la prestation chômage, enfin tout ce dont ils avaient besoin.

l'agent m'avait dit que cela prendrait un certain temps à se dénouer, mais, depuis, mon dossier n'a toujours pas avancé. Quand je vais sur mon compte "assurance retraite" mon dossier en est à: "Étude de votre dossier:"Délai estimé :

de 3 mois et 8 jours à 3 mois et 8 jours" puis la notification suivante: "Votre demande de mise à jour de carrière est en cours d'étude par un conseiller depuis le 14/12/2015 .".

J'ai demandé à plusieurs reprises, sur la messagerie de ce site et par téléphone à la CARSAT de Bourges à quel niveau en est mon dossier, on me répond seulement que ça va être long, restant évasif. La semaine dernière une de ses collègues m'a répondu que ça pouvait durer entre 2 et 3 ans, sachant que je ne pourrai m'occuper de mettre à jour ma carrière des caisses complémentaires qu'une fois le problème réglé avec la CARSAT.

On m'a prévenue dès le début que si je décidais de partir à 57 ans avant que ce problème soit résolu, je perdais mes années de privé et que le public appliquerait la décote, je ne peux pas partir avec 648€/mois!

Je ne sais plus quoi faire, aussi je me tourne vers vous, pourriez-vous m'aider?

D'avance je vous remercie, dans l'attente de votre réponse.

Par **P.M.**, le **06/11/2016** à **09:22**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...

Je vous conseillerais de mettre en demeure l'organisme par lettre recommandée avec AR de respecter les délais qu'elle vous a fixés qui sont même dépassés, éventuellement d'envisager de saisir la Commission de Recours Amiable et de vous rapprocher d'un avocat spécialiste pour voir comment vous pouvez traiter au mieux le dossier...

Par **marie DE SA**, le **08/11/2016** à **21:47**

Désolée de n'avoir pas su le placer au bon endroit et merci pour vos conseils